

VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2010

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 11 janvier 2010, à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire, à laquelle sont présents : monsieur le maire Michel Gilbert, madame la conseillère Valéry Lapointe et messieurs les conseillers Guy Boulé, Fernand Brillant, Jean-Luc Halde et Rémi H. Lair

Est absent : monsieur le conseiller André Ricard.

Monsieur Patrick Savard, directeur général, et madame Estelle Simard, greffier, assistent également à cette séance.

...Après un moment de réflexion, monsieur le Maire ouvre la séance.

...**SOU MIS** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 janvier 2010.

2010-01

RÉSOLUTION

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2010

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 11 janvier 2010 soit et est approuvé par ce conseil en ajoutant les points suivants :

- 11.1 Appui aux observations de la Fédération des télévisions communautaires autonomes – avis de consultation de radiodiffusion CRTC-2009-661;
- 11.2 Désignation de membres au comité de sélection et approbation de la grille d'évaluation et de pondération des offres quant aux contrats de services professionnels pour la vérification des états financiers;
- 11.3 Désignation de membres au comité de sélection et approbation de la grille d'évaluation et de pondération des offres quant aux contrats de services professionnels pour le maintien du réseau informatique.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** les procès-verbaux des séances ordinaire du 7 décembre 2009 et extraordinaires du 21 décembre 2009.

2010-02

RÉSOLUTION

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2009 ET EXTRAORDINAIRES DU 21 DÉCEMBRE 2009

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que les procès-verbaux des séance ordinaire du 7 décembre 2009 et extraordinaires du 21 décembre 2009 soient et sont approuvés par ce conseil.

Le 11 janvier 2010

Que la résolution numéro 2009-379 du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2009 soit et est amendée en ajoutant au premier paragraphe, à la quatrième ligne, après le mot « candidature », les mots « pour une caractérisation environnementale du lot 1 819 008 ».

ADOPTÉE

...**SOU MIS** le calendrier 2010 des séances du conseil.

2010-03

RÉSOLUTION

CALENDRIER 2010 – SÉANCES DU CONSEIL

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil approuve le calendrier 2010 des séances du conseil joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** les bordereaux des comptes à payer 2010-01-A, 2010-01-C et 2010-01-D, rapport des dépenses autorisées et rapport d'embauche de personnel surnuméraire.

2010-04

RÉSOLUTION

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2010-01-A, 2010-01-C ET 2010-01-D, RAPPORT DÉPENSES AUTORISÉES ET RAPPORT D'EMBAUCHE DE PERSONNEL SURNUMÉRAIRE

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que les bordereaux des comptes à payer numéro 2010-01-A, au montant de 2 970 853,92 \$, numéro 2010-01-C, au montant de 407 167,21 \$, et numéro 2010-01-D, au montant de 41 236,64 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat du trésorier portant le numéro 2010-01 en date du 7 janvier 2010, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 3 décembre 2009 au 6 janvier 2010 et le rapport d'embauche de personnel surnuméraire pour la période du 29 novembre 2009 au 31 décembre 2009.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** la convention de subvention pour l'étude de faisabilité pour l'implantation d'un service de taxibus avec la Fédération canadienne des municipalités.

2010-05

RÉSOLUTION

CONVENTION DE SUBVENTION POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'IMPLANTATION D'UN SERVICE DE TAXIBUS – LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil approuve la convention de subvention pour l'étude de faisabilité pour l'implantation d'un service de taxibus entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Fédération canadienne des municipalités, numéro de l'étude FMV 10225, laquelle est jointe à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer ladite convention.

Le 11 janvier 2010

ADOPTÉE

...**SOU MIS** la reconduction du protocole d'entente Bibliothèque municipale Armand-Cardinal de Mont-Saint-Hilaire entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Ville d'Otterburn Park.

2010-06

RÉSOLUTION

**RECONDUCTION PROTOCOLE D'ENTENTE
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ARMAND-CARDINAL
DE MONT-SAINT-HILAIRE – VILLE D'OTTERBURN
PARK**

ATTENDU QUE l'entente ayant pour objet de donner accès aux citoyens d'Otterburn Park à tous les services de la bibliothèque municipale Armand-Cardinal de Mont-Saint-Hilaire s'est terminée le 30 décembre 2009;

ATTENDU QUE la Ville d'Otterburn Park a signifié sa volonté de reconduire ladite entente pour une période d'une année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par le conseiller Guy Boulé que ce conseil autorise la reconduction de l'entente intermunicipale intervenue le 8 mars 2007 entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Ville d'Otterburn Park, intitulée : « Protocole d'entente – Bibliothèque municipale Armand-Cardinal de Mont-Saint-Hilaire » pour une année, aux mêmes termes et conditions énumérés à ce protocole.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer ledit protocole.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** l'avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement d'emprunt pour des honoraires professionnels dans le cadre de la réfection de la montée des Trente.

2010-07

AVIS DE PRÉSENTATION

**EMPRUNT – HONORAIRES PROFESSIONNELS –
RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA
MONTÉE DES TRENTÉ**

Monsieur le conseiller Jean-Luc Halde donne un avis de présentation à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant des honoraires professionnels pour l'établissement de plans et devis dans le cadre de la réfection des infrastructures de la montée des Trente et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.

...**SOU MIS** la soumission pour le contrat TP 10-02 concernant la fourniture d'essence, de diesel et de lave-glace pour l'année 2010.

2010-08

RÉSOLUTION

**SOUSSION CONTRAT TP 10-02 - FOURNITURE
D'ESSENCE, DE DIESEL ET DE LAVE-GLACE -
ANNÉE 2010 – DÉPANNEUR NOÉMY INC.
(DÉPANNEUR BEAU-SOIR) (ULTRAMAR)**

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Dépanneur Noémy inc. (Dépanneur Beau-soir) (Ultramar) pour la fourniture d'essence, de diesel et de lave-glace, selon les prix indiqués dans le formulaire de soumission daté du 9 décembre 2009, joint à la présente résolution comme annexe « A »

pour en faire partie intégrante, dans le cadre du contrat TP 10-02, pour la période du 15 janvier au 31 décembre 2010, étant la seule soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Sylvain Gagnon, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 5 janvier 2010.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** l'autorisation pour signature des certificats d'immatriculation de la S.A.A.Q.

2010-09

RÉSOLUTION

**AUTORISATION SIGNATURE DES CERTIFICATS
D'IMMATRICULATION DE LA SOCIÉTÉ DE
L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

Il est proposé par la conseillère Valéry Lapointe et appuyé par le conseiller Guy Boulé que le directeur du Service des travaux publics, ou en son absence les contremaîtres voirie, égout et aqueduc, et le directeur du Service de sécurité incendie, ou en son absence le chef de division prévention incendie, soient et sont autorisés à signer les certificats d'immatriculation de la Société de l'assurance automobile du Québec pour les véhicules de leur service.

Que la présente résolution abroge toute résolution antérieure.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** l'amendement à la résolution 2009-350 – PIIA – recommandations du 24 novembre 2009 du C.C.U.

2010-10

RÉSOLUTION

**AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2009-350 – PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – RECOMMANDATIONS DU
24 NOVEMBRE 2009 DU C.C.U.**

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que la résolution numéro 2009-350 concernant les recommandations 2009-159-R à 2009-170-R, 2009-172-R, 2009-174-R, 2009-176-R, 2009-178-R et 2009-179-R du procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2009 du comité consultatif d'urbanisme ayant trait à des plans d'implantation et d'intégration architecturale soit et est amendée en retirant la recommandation 2009-166-R.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** les plans d'implantation et d'intégration architecturale – recommandation 2009-166-R du C.C.U.

2010-11

RÉSOLUTION

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – RECOMMANDATION
2009-166-R DU C.C.U. - REFUS**

Le 11 janvier 2010

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2009-166-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant le projet suivant :

- 2009-166-R : 329 rue Saint-Louis
Construction d'un abri d'auto (annexe A)

CONSIDÉRANT que ce projet n'est pas conforme aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil approuve la recommandation 2009-166-R du procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2009 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser les P.I.I.A. selon les motifs qui sont formulés à ladite recommandation, laquelle est jointe à la présente résolution comme annexe A pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

SOUVIS l'appui aux observations de la Fédération des télévisions communautaires autonomes – avis de consultation de radiodiffusion CRTC-2009-661.

2010-12

RÉSOLUTION

**APPUI AUX OBSERVATIONS DE LA FÉDÉRATION
DES TÉLÉVISIONS COMMUNAUTAIRES
AUTOMONES DU QUÉBEC – AVIS DE
CONSULTATION DE RADIODIFFUSION
CRTC-2009-661**

CONSIDÉRANT QUE notre télévision communautaire autonome, *Télévision communautaire de la Vallée du Richelieu (TVR9)* est solidement implantée dans le milieu; qu'elle joue un rôle essentiel au chapitre de la diversification de l'offre d'information et des moyens de communication dans la région; qu'elle participe au développement à la fois social, culturel et économique de notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE le canal communautaire est la seule fenêtre télévisuelle réelle sur le plan local; qu'il est le seul espace télévisuel à la portée des citoyens dans leur milieu, le plus près d'eux et sur lequel ils possèdent une maîtrise de la gestion;

CONSIDÉRANT l'importance du maintien de l'élément communautaire et de notre télévision communautaire autonome;

CONSIDÉRANT l'importance pour chaque citoyen d'avoir accès à un traitement juste et équitable en ce qui concerne la qualité de l'information locale, il est essentiel que notre population conserve l'accessibilité aux ondes pour les informations locales dans le respect de ses différentes locales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil appuie les démarches entreprises par la Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec en lien avec *l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC-2009-661*.

ADOPTÉE

SOUVIS la désignation de membres au comité de sélection et l'approbation de la grille

Le 11 janvier 2010

d'évaluation et de pondération des offres quant aux contrats de services professionnels pour la vérification des états financiers.

2010-13

RÉSOLUTION

COMITÉ DE SÉLECTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par le conseiller Rémi H. Lair que ce conseil désigne, à titre de membres du comité de sélection dans le cadre de l'adjudication des contrats de services professionnels pour la vérification des états financiers, monsieur Patrick Savard, directeur général, monsieur Carmel Contant, directeur du Services des finances et trésorier, et madame Estelle Simard, directrice des Services juridiques et greffière, aux fins d'évaluer les soumissions conformément aux exigences de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Que monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire, soit et est nommé à titre de substitut.

Que ce conseil approuve la grille d'évaluation et de pondération des offres quant aux services professionnels pour la vérification des états financiers de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, élaborée en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE

SOU MIS la désignation de membres au comité de sélection et l'approbation de la grille d'évaluation et de pondération des offres quant aux contrats de services professionnels pour le maintien du réseau informatique.

2010-14

RÉSOLUTION

COMITÉ DE SÉLECTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE MAINTIEN DU RÉSEAU INFORMATIQUE

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par le conseiller Guy Boulé que ce conseil désigne, à titre de membres du comité de sélection dans le cadre de l'adjudication des contrats de services professionnels pour le maintien du réseau informatique et le support aux usagers et au développement du site Internet, monsieur Patrick Savard, directeur général, monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir, de la culture et des communications, et monsieur Sylvain Gagnon, directeur du Service des travaux publics, aux fins d'évaluer les soumissions conformément aux exigences de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Que madame Estelle Simard, directrice des Services juridiques et greffière, soit et est nommée à titre de substitut.

Que monsieur André Cholette de la firme Génie-Ère 2000, soit et est nommé à titre de conseiller externe.

Que ce conseil approuve la grille d'évaluation et de pondération des offres quant aux services professionnels pour le maintien du réseau informatique et le support aux usagers et au développement du site Internet de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, élaborée en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le 11 janvier 2010

ADOPTÉE

...QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Mme Lise Gauvin	Remerciement au conseil Projet communautaire – 108, rue Provencher
Mme Ginette Poirier	Remerciement au conseil Comités de la Ville Projet communautaire – 108, rue Provencher
Mme Michèle Lavoie	Déneigement – rue Desnoyers
M. Gilles Charland	Coût pour l'enlèvement des graminées – rue Fortier Reprise des travaux d'aménagement – intersection des rues Charlevoix et Fortier Dommages à sa propriété - dynamitage

2010-15

RÉSOLUTION

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que la présente séance soit et est levée à 20 h 40.

ADOPTÉE

ESTELLE SIMARD, GREFFIER

MICHEL GILBERT, MAIRE